

INFORMATIONS

Section 01 du Comité National Compte rendu de la session d'automne 2004

Ce compte rendu nous a été transmis par Fabrice Planchon président de la section 01 du Comité National du CNRS.

La session se déroule du 3 au 5 novembre 2004 en présence de l'ensemble des membres du comité national, à l'exception de R. Montchanin et K. Ras-souli (excusées). Sont présents également C. Peskine, directeur scientifique adjoint, M. Enock et S. Cordier, chargés de mission au département Sciences physiques et mathématiques.

La session s'ouvre par un exposé de politique générale de C. Peskine. Les documents exposant cette politique et ses résultats sont consultables sur le site de la SMF, <http://www.emath.fr/debat/>. Il est aussi rappelé que l'historique des messages adressé par la direction scientifique aux directeurs de laboratoire est archivé, <http://www.math.cnrs.fr/direction>.

En ce qui concerne la campagne de recrutement des post-docs CNRS, il est noté une inversion de la procédure : les directeurs de laboratoire proposent un projet au CNRS, qui attribuera ensuite ces postes dans les laboratoires sélectionnés. Ceux-là procéderont alors à la sélection du candidat qu'ils souhaitent retenir. En ce qui concerne la campagne des délégations pour l'année 2004/2005, 35 délégations sur environ 120 demandes ont été accordées. C. Peskine mentionne que les jeunes doivent être prioritaires pour ces délégations.

Fabrice Planchon fait ensuite un bref résumé de la réunion de la commission des présidents de section (CPCN) qui s'est tenue la veille. Parmi les chantiers prioritaires pour la CPCN figurent l'analyse de l'impact du processus conclu à Grenoble sur les réformes à venir, la réforme proprement dite du CNRS, la question des postes non-statutaires et la construction européenne (et son impact sur le statut du chercheur). Sur la question des délégations, le directeur général a réaffirmé que les sections du CN ne seront plus consultées. Il est décidé d'écrire un texte à ce sujet, à transmettre à la direction générale : <http://cn.math.cnrs.fr/textes/delegations.txt>. Les affectations des nouveaux entrants (concours 2004) sont confirmées. Les chargés de recherche stagiaires (concours 2003) reçoivent dans leur ensemble un avis favorable pour leur titularisation. Les demandes de reconstitution de carrière reçoivent un avis favorable.

La section procède ensuite à l'examen des laboratoires

Création d'Unité Mixte Internationale. —

- Demande de création d'une UMI (Unité Mixte Internationale) au LIFR-MI2P à Moscou : avis favorable.
- Demande de création d'une UMI à l'IMPA à Rio : avis favorable.

Ces deux demandes sont l'occasion pour C. Peskine d'exposer la politique menée vis-à-vis de l'étranger au travers de ces créations : il s'agit de favoriser les échanges, en ayant la possibilité d'affecter des chercheurs (ou des enseignants-chercheurs au travers d'une délégation) dans ces laboratoires étrangers, pour des périodes déterminées. Il est précisé que le coût financier d'une telle création est essentiellement nul.

Création d'UMR. — Demande de création d'une unique UMR rassemblant les laboratoires de mathématiques de l'université de Lyon 1, de Centrale Lyon, et de l'INSA Lyon. La section donne un avis favorable, en encourageant la poursuite de la réorganisation des équipes par champ thématique.

Changements de directeur. —

- Ceremade : avis favorable,
- Orsay : avis favorable.

Démission de directeur. — La section accepte la démission du directeur de l'UMR de Brest. Elle déplore l'attitude de la présidence de l'université, qui a redéployé des postes après avoir explicitement pris l'engagement contraire devant la direction scientifique du CNRS et le ministère.

La section procède à l'examen des chercheurs

Détachements, mise en disponibilité. — La section donne un avis favorable aux diverses demandes présentées, en modulant éventuellement leur durée. Il ressort de la discussion à ce sujet qu'il est légitime que le CN soit informé des projets à long terme des chercheurs dans ce type de positions, en particulier lors des demandes de renouvellement.

Mutations. — La section donne un avis favorable aux mutations qu'elle juge scientifiquement justifiées. Elle constate un certain nombre de demandes de mutation effectuées par des CRs affectés depuis 2 ans seulement dans leur laboratoire. La section s'est prononcée en faveur de stages d'un an, avec éventuellement changement du laboratoire d'accueil. C. Peskine rappelle que la politique d'affectation qui est menée consiste à renforcer les unités qui en ont besoin par les CRs recrutés, notamment en province. Si la mobilité est encouragée (comme en témoigne un certain nombre de mutations approuvées), certaines demandes n'apparaissent pas raisonnables. Outre la problématique Paris-province, il est noté que l'affectation dans le laboratoire de thèse demeure exceptionnelle.

Enfin, la section rappelle qu'encourager la mobilité ne veut pas dire entériner le fait accompli : à ce sujet, il serait préférable que les demandes soient effectuées dans des délais raisonnables pour être examinées à la session de printemps, ou à tout le moins que le CN et le DSA soient consultés avant tout mouvement effectif.

Échanges. — La section approuve ensuite plusieurs échanges de service entre chargés de recherche et maîtres de conférences. Il est rappelé que ces échanges correspondent à des délégations : aussi une liste de candidats (éventuellement classés) doit être transmise par l'université concernée.

Intégrations. — La section donne un avis favorable à l'intégration d'O. Mathieu à Lyon et de Y. Brenier à Nice.

C'est l'occasion pour C. Peskine de présenter les projets qui y ont été menés : réorganisation des laboratoires lyonnais d'une part, création d'un IFR à Nice d'autre part. Les détachements de ce type sont des opérations de politique scientifique ; il n'y a aucun autre détachement en cours susceptible de donner lieu à une intégration, ce type de procédure doit rester exceptionnelle.

Promotions. —

Promotions CR2-CR1 : l'ensemble des promouvables reçoit un avis favorable.

Promotions DR :

– Promotions DRCE2 : la section a établi le classement suivant.

- (1) Loday
- (2) Bourguignon et Girard

– Promotions DRCE1 : la section a établi le classement suivant.

- (1) Murat
- (2) Colliot-Théline

– Promotions DR1 : la section a établi le classement suivant.

- (1) Giovangigli
- (2) Colmez
- (3) Gambaudo
- (4) Y. Laurent

La section note l'abondance d'excellents candidats pour un très faible nombre de promotions possibles, particulièrement au niveau DRCE où ce nombre est quasi-nul. Les critères retenus pour l'examen des dossiers sont les suivants :

- rayonnement national et international ;
- direction de recherches ;
- qualité et originalité de la production scientifique ;
- intérêt du programme de recherches ;
- ouverture thématique, qualités d'animation ;
- valorisation, prise de responsabilité, mobilité.

Exposé de Michel Lannoo, président du département SPM

Cette année, il y aura 67 postes au concours pour le département SPM. Ils se répartissent en 39 postes (2,5% des effectifs), 21 postes au titre des flux sortants (chercheurs quittant le CNRS : il y en a eu 30 dans l'année écoulée, la plupart en mathématiques), 5 postes pour les axes prioritaires interdisciplinaires et 7 postes pour les nanotechnologies. Il y en aura 19 en mathématiques, et 1 en CID 44 (bio-math). Il est possible de faire un recrutement externe au niveau DR1 (à prélever sur les 19). Il n'y aura pas plus de 20% de postes fléchés (le fléchage est la double mention d'une thématique et d'un laboratoire d'accueil). La direction générale privilégie le coloriage, qui est une préférence donnée à un thème dans le concours

global. Il est aussi expliqué que la DG souhaite que le ratio postes CR1/CR2 au concours soit de 1/3, il n'est que de 16% au département SPM. En ce qui concerne le concours DR2, il y aura 26 postes pour SPM : *a priori*, 5 en mathématiques. En ce qui concerne les promotions DR, les chiffres globaux pour le CNRS sont :

DR2 → DR1 : 98 (donc 2 ou 3 par section au mieux)

DR1 → DRCE1 : 16

DRCE1 → DRCE2 : 11

La politique de recrutement du département SPM peut avoir ses spécificités, liées aux particularités du département, et la direction scientifique est ouverte aux suggestions des sections. En ce qui concerne la réforme du CNRS, elle comprendra une refonte des départements. La direction ne souhaite pas une séparation de SPM, une fusion avec STIC est à considérer. C. Peskine prend la parole à la suite de M. Lannoo pour rappeler qu'il y a un dialogue permanent entre l'instance d'évaluation (le CN) et l'instance de décision (la direction). La politique scientifique est définie et menée à bien par la direction. Par contre, le CN a un rôle très important à jouer au-delà de sa mission d'évaluation : il assure le jury du concours, et il s'agit d'un vrai acte de politique scientifique. En particulier, il met l'accent sur l'équilibre des thématiques au sein de la section.

Demande de détachements d'enseignants-chercheurs. — la section examine la quarantaine de demandes présentées cette année. Il n'est pas possible de prédire combien de demandes seront satisfaites, très peu de toute façon.

Demandes de subvention pour les colloques, écoles thématiques. — la section examine l'ensemble des demandes, en présence de Louis Bonpant, chargé de mission au département SPM (chargé des colloques). Les demandes de colloque sont classées en trois groupes distincts, A, B ou C. Les critères retenus sont :

- qualité scientifique ;
- problèmes non scientifiques : en C figurent les demandes exagérées, les dossiers très elliptiques, les colloques à l'étranger ;
- l'existence de financements variés est favorisante ;
- l'existence d'un GDR dans la thématique sans sa participation financière est pénalisante ;
- équilibre entre disciplines sur l'ensemble des projets retenus ;
- présence d'un programme détaillé ;
- intégration des jeunes chercheurs <http://cn.math.cnrs.fr/automne2004/Colloques-Classement.txt>, <http://cn.math.cnrs.fr/automne2004/Ecoles-Classement.txt>

Demandes de subvention des publications. — un panorama général sur la politique de financement des revues par le CNRS, ainsi que sur la situation des revues françaises dans le paysage international, est présenté. Certaines des revues françaises sont très bien classées au niveau international lorsque l'on étudie leur impact sur une longue durée (voir un article récent dans les Notices de l'AMS). La section approuve le renouvellement des subventions demandées par :

- *Annales de l'Institut Henri Poincaré Analyse Non Linéaire*,
- *Annales l'Institut Henri Poincaré Probabilités et Statistiques*,
- *ESAIM : Modélisation Mathématique et Analyse Numérique*,

- *ESAIM : Probabilités et Statistiques*,
- *ESAIM : Contrôle Optimisation et Calcul des Variations, Toulouse*,
- *Revue d'Histoire des Mathématiques*,

Examen des GDRs. — La section examine les GDRs à mi-parcours, les demandes de création et de renouvellement. C'est l'occasion de rappeler ce qui fait l'essence d'un GDR : ce doit être une structure d'organisation, dotée d'un véritable comité scientifique, mettant sur pied des activités en direction de ses membres, et plus particulièrement des jeunes, et non une simple agence de moyens. En ce qui concerne les renouvellements, il n'y a pas nécessairement renouvellement à l'identique : un GDR peut et doit évoluer. Il est à noter que le CNRS veut avoir une politique européenne dans ce domaine, et donne la priorité aux créations de GDREs, et d'une manière générale encourage les GDR à être nœuds de réseaux européens.

Concours 2005. — La section décide de ne pas faire appel à des experts. En ce qui concerne les auditions pour les postes de DRs au concours : il sera procédé à une audition s'il y a un concours DR1, mais il n'y en aura pas pour le concours DR2.

Divers. — La section vote positivement sur la motion présentée par les secrétaires de section, demandant que l'accès aux données (dans le cadre de l'évaluation des laboratoires) soit le même pour l'ensemble des membres du CN.

La section désigne ses représentants pour les comités d'évaluation du printemps 2005.

Motion sur les délégations adoptée à l'unanimité des membres du CN 01 du CNRS

Fabrice Planchon¹

Parmi les moyens d'action engagés par le CNRS en direction de la communauté mathématique française, les délégations apparaissent comme un instrument important de sa politique scientifique dans ce domaine. Dans une discipline où le ratio chercheurs CNRS/enseignants-chercheurs universitaires est faible, le système des délégations crée et renforce le lien entre université et CNRS ; il permet, dans la mesure des moyens disponibles, de répondre à la forte demande des enseignants-chercheurs, désireux d'être des acteurs à part entière de la recherche en mathématiques. Ceci est plus particulièrement vrai des jeunes enseignants-chercheurs qui sont les plus concernés et vers lesquels l'effort s'est principalement porté ces dernières années. En enlevant au Comité National une de ses prérogatives les plus reconnues dans le monde universitaire, la direction du CNRS rend le système opaque, et se prive d'un outil de politique scientifique très efficace, au regard des moyens engagés. Le Comité National est, à ce jour, la seule instance reconnue par la communauté mathématique comme étant à même

¹ Président de la section 01 du Comité National